



Périodique du Sénat de Belgique
n° 11 - printemps 2005

Sénat



L'Europe



Débat de trois jours avec les citoyens sur une conception moderne de la citoyenneté

Il s'agira, non d'un débat inaccessible aux citoyens de ce pays, mais d'une discussion approfondie avec et entre ces derniers. Près de deux siècles après l'indépendance, il est en effet grand temps de moderniser la notion de citoyenneté et de participation au processus décisionnel démocratique.

Que signifie, en 2005, la citoyenneté belge ?

Lors des **trois jours de débat consacrés à la citoyenneté moderne** (du 8 au 10 mai 2005), cette question sera traitée sous trois angles différents : tout d'abord la formation à la citoyenneté, ensuite l'inclusion et l'exclusion sociales et, enfin, le rôle des médias. Trois groupes de travail, composés entre autres de professeurs et de journalistes, préparent ces trois jours de débat :

1. Le sénateur Christian Brotcorne (cdH) et la sénatrice Jeannine Leduc (VLD) dirigent le groupe de travail chargé de préparer le débat du **dimanche 8 mai** concernant la pédagogie de la citoyenneté.

Information : Géraldine Gautiers : gg@senate.be

2. Les sénatrices Sabine de Bethune (CD&V) et Christine Defraigne (MR) préparent, avec leur groupe de travail, le débat du **lundi 9 mai**, consacré notamment à l'inclusion sociale et au fédéralisme.

Information : Marie-Aline Stacanov : mas@senate.be

3. Les sénateurs Philippe Mahoux (PS) et Staf Nimmegeers (sp.a-Spirit) préparent le débat du **mardi 10 mai**, relatif aux médias et organisé autour de quatre thèmes différents : pluralisme des médias, médias et liberté d'expression, multiculturalité et médias et, enfin, formation aux médias.

Information : Johnny Anthoons : ja@senate.be

www.senat.be

Concours et exposition de photos

À l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la Belgique et du Parlement, le Sénat organise un concours de photos.

Le concours s'adresse aux photographes professionnels, aux photographes amateurs et aux jeunes photographes (tant professionnels qu'amateurs).

Les thèmes sont **Le Sénat vu de l'intérieur et de l'extérieur** et **175 ans de la Belgique en images**. Ce second thème recouvre des événements importants, des coutumes belges ou notre patrimoine artistique.

Les envois doivent nous parvenir pour le mercredi 22 juin 2005 au plus tard.

La valeur des prix récompensant le travail des lauréats atteindra 6.000 euros, répartis équitablement par catégorie et par thème. Les prix seront remis officiellement le jeudi 15 septembre 2005.

Le Sénat inaugurera le même jour une exposition des 30 meilleures photos.

Règlement du concours : www.senat.be



Prix Odissea - navigation spatiale

Le prix Odissea s'adresse aux étudiants de dernière année d'une université ou d'une haute école belge susceptibles de pouvoir présenter une étude ou un mémoire de fin d'études sur un thème spatial.

La bourse, d'un montant de 8.000 euros, liée à ce prix, est destinée à effectuer un séjour dans un organisme ou société spatiale européenne ou russe.

Les candidatures doivent être introduites avant le 1er juin 2005 et les mémoires de fin d'études, avant le 30 septembre 2005.

La remise du prix aura lieu le 15 novembre 2005 au Sénat.

Règlement du concours : www.senat.be

Visite du Parlement fédéral

Vous pouvez en principe assister à toutes les séances.

Vous trouverez l'ordre du jour sur le site www.senat.be sous la rubrique « Activités parlementaires ».

Au début de la séance, présentez-vous avec votre carte d'identité à l'entrée des visiteurs, à l'arrière du parlement (rue de Louvain 7). Il n'est pas possible de réserver des places.

Le **webcasting** – www.senat.be – permet de suivre en direct les séances plénières.

Le Parlement fédéral accueille quotidiennement des groupes de visiteurs pour une visite guidée.

Il est nécessaire de réserver. Les visites sont entièrement gratuites.

Les groupes comptent de 10 à 30 personnes. Les groupes plus importants sont scindés. Il n'y a pas de visites le dimanche. Les visites guidées commencent à 10, 11, 14 ou 15 heures et durent une heure et demie. Après un film sur le rôle et le fonctionnement de la

Chambre et du Sénat, un guide vous fera découvrir les deux assemblées.

Les jours de séance, normalement le jeudi, la visite est écourtée, mais les visiteurs assistent à la séance publique depuis la tribune de l'hémicycle.

Pour une visite collective, téléphonez à Léon Tombal au 02/501.73.55 (fax 02/501.74.14) ou complétez le formulaire que vous trouverez sur le site www.senat.be sous la rubrique « Visite ».

Le Parlement fédéral accueille également les visiteurs individuels.

Téléphonez à Léon Tombal (02/501.73.55) pour vous joindre à un groupe de visiteurs.

Le *Périodique du Sénat* est **gratuit**. Contactez Monique Schaeck à l'adresse ms@senate.be ou au 02/501.78.49.

SOMMAIRE

<i>L'Europe, parlons-en, et nous en avons parlé au Sénat !</i>	3
<i>Forces et faiblesses de la Constitution européenne</i>	4
<i>Les droits fondamentaux dans la Constitution européenne</i>	6
<i>Liberté, Sécurité et Justice</i>	8
<i>L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne</i>	10
<i>La politique d'immigration et d'asile</i>	12
<i>La Belgique en Europe - L'Europe en Belgique</i>	14
<i>Libéralisation de l'énergie et consommation</i>	17
<i>Politique socio-économique</i>	20
<i>Services d'intérêt général</i>	22
<i>La coopération au développement de l'Union Européenne</i>	24
<i>La pauvreté et l'Union européenne</i>	26
<i>Les femmes et l'Union européenne</i>	27
<i>Les jeunes et l'Union européenne</i>	28
<i>Quizz: L'Europe!</i>	31
<i>La carte d'Europe</i>	32



éditeur responsable:
Anne-Marie Lizin,
Présidente du Sénat

secrétariat de rédaction
Service de la Communication
7, rue de Louvain, 1009 Bruxelles
tél. 02/501 78 49 - fax 02/501 79 31
e-mail info@senate.be

mise en page et impression
Sofadi s.a., Bruxelles, tél. 02/210 01 00

Photos :
Guy Goossens et
Médiathèque de la Commission européenne



L'Europe, parlons-en, et nous en avons parlé au Sénat !



Anne-Marie Lizin: "Cette initiative est une première dans l'histoire de notre institution."

Nous vivons des moments clés de l'intégration européenne. L'élargissement de l'Union européenne, récent et à venir, crée des attentes et des espoirs légitimes dans le cœur des citoyens. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, en collaboration avec mes collègues sénateurs, ouvrir les portes du Sénat à l'ensemble de la société belge.

Cette initiative est une première dans l'histoire de notre Institution, qui se veut une institution moderne et active.

Plus de 1700 citoyens ont répondu favorablement à cet événement. Ainsi, nombreux ont été celles et ceux qui, pendant une semaine entière, ont pu apprécier les enjeux de la ratification de la Constitution européenne, mais également ceux de la problématique de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ou encore connaître les moyens mis en œuvre par l'Union dans son programme de coopération au développement. D'autres thèmes tels que les femmes et l'Union européenne, les services d'intérêt général, les jeunes et l'Union européenne, les droits fondamentaux dans la Constitution européenne mais encore la Belgique en Europe, l'Europe en Belgique étaient également et notamment au programme de la Semaine.

Il est évident que les débats ont été passionnés et passionnants et ont prouvé que les citoyens étaient indiscutablement soucieux d'apprendre, de découvrir, de comprendre, de discuter et étaient avides d'informations. Et ce, même sur un sujet aussi complexe que celui de l'avenir européen.

Notre Institution possède certes une mission législative, nous le savons... Aujourd'hui, le Sénat a démontré qu'il pouvait, avec succès, remplir une autre mission : celle d'accueillir et d'informer le citoyen sur un thème fort et décisif pour notre avenir.

Notre mission d'être le lien entre le citoyen et les institutions européennes fut un succès.

Enfin, permettez-moi de remercier toutes celles et ceux sans qui cette initiative serait restée lettre morte.

Chers citoyens, je vous dis « A très bientôt » pour d'autres initiatives au Sénat.

Anne-Marie Lizin
Présidente du Sénat



Forces et faiblesses de la Constitution européenne

C'est sur ce thème que s'ouvre au Sénat la très attendue semaine européenne. Comme l'indique la Présidente **Anne-Marie Lizin** (PS) ainsi que les Présidents de groupe **Paul Wille** (VLD), **Philippe Mahoux** (PS) et **Sabine de Bethune** (CD&V), les citoyens doivent être informés sur l'Europe. Aussi, quoi de plus normal pour la première assemblée d'examiner la politique internationale de la Belgique et de tenter de combler le fossé qui existe entre l'Europe et les citoyens.

En juin 2004, les dirigeants des 25 membres de l'Union européenne ont approuvé une nouvelle Constitution en vue de rendre l'UE plus efficace et plus démocratique. En guise d'introduction, **Anne-Marie Lizin** fait part à l'assemblée de son souhait que cette Constitution européenne puisse renforcer la paix et la stabilité en Europe. Ce texte ne prendra effet qu'après avoir été ratifié en 2006 par tous les Etats membres de l'Union européenne. Le moment est donc opportun pour donner la parole au citoyen.



La Constitution européenne reste un compromis. Le rêve de perfection mène selon l'ancien Premier ministre Jean-Luc Dehaene (CD&V) à l'immobilisme.

Mise en garde

Elio Di Rupo (PS), député et membre de la Convention européenne, considère cette Constitution comme « *une légère avancée* » par rapport au Traité de Nice. Il évoque le problème d'une consultation populaire en Belgique, qui en plus de rappeler le traumatisme de la question roya-

le et d'être inconstitutionnelle, pourrait donner lieu à un débat pollué par des considérations xénophobes, voire racistes. Il souligne le besoin d'un résultat objectif qui permettrait de mener le débat public de la meilleure façon qui soit. Pour

conclure, il prend position en faveur du projet de Constitution européenne, mais précise que ce oui est bien un « *oui de combat* ».

Pas rêver de perfection

Jean-Luc Dehaene (CD&V), député européen et vice-président de la Convention européenne, précise que la Constitution européenne reste un compromis, et qu'il ne faut pas rêver de perfection afin de ne pas adopter une attitude immobiliste. Il considère l'adhésion de nouveaux Etats membres comme une première étape dans l'intégration et manifeste son attachement à une Europe avec une Commission européenne forte.



Pas moins de 1700 citoyens ont participé à la Semaine européenne au Sénat du 6 au 10 décembre 2004. La Princesse Astrid était présente aux côtés de la Présidente du Sénat Anne-Marie Lizin et du Président de la Chambre Herman De Croo.



Pour ou contre un référendum sur la Constitution européenne : les opinions divergent dans le public.

Le **public** s'interroge sur l'organisation d'un référendum concernant la Constitution européenne et les conséquences qu'un résultat négatif pourrait avoir.

L'**ancien Premier ministre** rétorque alors qu'il n'est utile de résoudre les problèmes que lorsqu'ils se présentent.

Avancée

Annemie Neyts-Uyttebroeck (VLD), députée européenne, précise que pour elle, l'Union européenne est un perpétuel chantier en mouvement et que cette ratification du Traité constitutionnel est une avancée considérable par rapport à la situation actuelle. Elle croit, comme Jean-Luc Dehaene et à l'inverse de Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne, que la construction européenne est loin d'être achevée.

Pourquoi chacun a intérêt à ratifier

Koen Lenaerts, juge à la Cour de Justice des Communautés européennes, amène une dimension plus technique au débat. Il argue que ce texte de Constitution fait un peu penser à un compromis à la belge de par sa situation ambiguë entre un trai-

té et une constitution. Cela n'en reste pas moins un progrès sur la voie de l'intégration européenne et de ses valeurs. Il estime que même les eurosceptiques doivent ratifier le traité. Voter contre équivaudrait, selon lui, à prôner le maintien de la situation actuelle.

Forces et faiblesses

Enfin, **Pierre Moscovici**, vice-président du Parlement européen, regrette que le Traité de Nice n'ait pas été à la hauteur de ses espérances. Une mésentente entre la France et l'Allemagne a conduit à un échec partiel. Parmi les faiblesses de ce projet de Constitution européenne, il relève l'étendue trop limitée de la majorité qualifiée et la lourdeur du mécanisme de révision de la Constitution. L'Europe est un compromis entre des valeurs, des objectifs et des forces politiques. Il structure un espace européen de la meilleure façon.

L'avis des citoyens

Les questions des **participants** concernent leur information, l'Europe sociale et la procédure de révision de la Constitution européenne. Quelqu'un aurait souhaité que la Constitution européenne fas-

se explicitement référence aux racines chrétiennes de l'Europe.

La sénatrice **Sabine de Bethune** (CD&V) se réjouit du fait que le texte confirme le droit à la liberté de conviction religieuse. Elle se dit aussi non favorable à l'organisation d'un référendum, d'autant plus que notre Constitution ne le permet pas.

Ce n'est pas du tout l'avis de sa collègue **Isabelle Durant** (Ecolo) qui souhaite au contraire un référendum dans les plus brefs délais.

Une **citoyenne** avait auparavant fait allusion au récent avis du Conseil d'Etat qui stipulait que si la Belgique voulait organiser une consultation populaire, elle devait réviser sa Constitution.

Tout en reconnaissant la qualité des exposés auxquels il vient d'assister, un **participant** regrette que le choix des intervenants ait été aussi déséquilibré. Il rappelle qu'il existe malgré tout un certain nombre de voix qui s'élèvent contre la Constitution européenne.

Un autre **participant** souhaite voir revenir au centre des débats européens les questions d'harmonisation sociale et fiscale, qui selon lui ne sont pas assez développées par rapport au modèle social belge. Une **citoyenne** craint que l'on ait rendu la modification de la Constitution européenne trop difficile, ce qui pourrait conduire inévitablement à un blocage des institutions européennes. ■



Sabine de Bethune (CD&V) se réjouit du fait que le texte de Constitution européenne confirme le droit à la liberté de conviction religieuse.



Elio di Rupo (PS) précise qu'il s'agit d'un "oui de combat" au projet de Constitution européenne.



La Constitution européenne est selon Annemie Neyts-Uyttebroeck (VLD) une avancée considérable, mais le travail est loin d'être achevé.



Koen Lenaerts (Cour européenne) est un ardent défenseur de la Constitution européenne.



Isabelle Durant (Écolo) se dit favorable à un référendum sur la Constitution européenne.



Pierre Moscovici (PS - France) reconnaît lui aussi les faiblesses de la Constitution européenne.



Plusieurs citoyens se demandent si la lutte contre le terrorisme garantit les droits fondamentaux.

Les droits fondamentaux

dans la Constitution européenne

Les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit sont des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Elles sont ancrées dans les traités fondateurs et ont été ensuite renforcées par l'adoption de la *Charte des droits fondamentaux*. Le respect des droits de l'homme est une condition imposée aux pays candidats à l'Union européenne et une exigence pour les pays qui ont conclu des accords commerciaux ou autres avec l'Europe.

Le professeur **Paul Lemmens** (KUL) fait remarquer que pour la première fois en 50 ans d'histoire de l'Union européenne, les droits de citoyenneté et les droits politiques et sociaux sont réunis dans un seul texte. Puisque ces droits fondamentaux forment désormais une partie de la Constitution européenne, ils seront, selon lui, plus visibles et la population incitera plus fermement à leur respect.

Forum shopping

Selon le sénateur **Francis Delpérée** (cdH), on relève surtout dans ce texte les répétitions, les lacunes et même les conflits qu'il peut engendrer. Il est étonné que dans cette Constitution européenne il ne figure rien sur le droit d'accès aux fonctions publiques, pas même aux emplois de la fonction publique européenne. Rien non plus sur

la liberté de la presse. Le sénateur attire l'attention sur les conflits de compétence entre juges et le risque de « forum shopping » : le citoyen pourrait être tenté de faire juger un même cas successivement par un juge belge, un juge de Strasbourg (Cour européenne des Droits de l'homme) et un juge de Luxembourg (Cour européenne de Justice).



Un coup de pouce aux droits de l'homme

Le sénateur **Hugo Vandenberghe** (CD&V) s'étonne de ce que ce texte ne traite que de droits et non de devoirs.

Il lui semble très irréaliste de penser qu'un inventaire aussi important de droits fondamentaux continuera à ne s'appliquer qu'aux compétences euro-



Hugo Vandenberghe (CD&V) s'étonne de ce que la Constitution européenne ne parle que de droits et non de devoirs.



Pour Nathalie de T'Serclaes (MR) : pas de révolution, mais de nouvelles pistes pour les droits de l'homme.

péennes. Il se réfère à ce propos à la *Bill of Rights* américaine. Celle-ci aussi ne devait valoir que pour les matières fédérales, mais c'était sans compter avec la Cour suprême qui en a étendu le domaine d'application au droit des États fédérés.

De nombreux intervenants voient dans la Constitution européenne une occasion pour encourager le respect



Paul Lemmens se réjouit que pour la première fois en 50 ans d'histoire de l'Union européenne les droits des citoyens soient réunis dans un seul texte.



Francis Delpérée (cdH) souligne les nombreuses lacunes dans la Constitution européenne.

des droits de l'homme.

La sénatrice **Nathalie de T'Serclaes** (MR) ne pense pas que ce texte révolutionnera les droits de l'homme, mais il peut, selon elle, ouvrir de nouvelles pistes.

Le sénateur **Hugo Vandenberghe** (CD&V) souligne toutefois que les juges de la Cour de justice sont surtout spécialisés en économie. Ce qui n'est pas le cas des juges de la Cour européenne des droits de l'homme dont la sensibilité aux droits de l'homme est depuis toujours forte.

Selon le professeur **Paul Lemmens**, une étape logique serait que l'Union européenne puisse être partie elle-même à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme. En cas d'infraction aux droits de l'homme à l'intérieur des institutions de l'Union européenne, les personnes lésées devraient pouvoir s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme.

Un **citoyen** demande à ce sujet à Paul Lemmens s'il n'estime pas que, sous couvert de lutte contre le terrorisme, de plus en plus de droits fondamentaux sont bafoués, ce que le professeur Lemmens admet. À la question de savoir comment cela pourrait être évité, il répond que seul le juge peut endiguer de tels excès.

Un autre **citoyen** veut savoir pourquoi il n'y pas de commissaire européen aux droits de l'homme. Le professeur Paul Lemmens voit ici un beau rôle qui pourrait être dévolu à l'*Agence pour les droits fondamentaux*. La Commission européenne a récemment insisté pour que cette agence soit créée. Celle-ci pourrait devenir la conscience de l'Europe en matière de droits fondamentaux.

Ainsi se clôt sur une note d'espoir un panel critique mais constructif. ■



Liberté, Sécurité et Justice

La sécurité, déclare la présidente de ce panel, la présidente de groupe **Christine Defraigne** (MR), constitue un droit fondamental que l'Etat de droit est tenu de garantir à ses citoyens. Le droit de circuler, vivre et travailler librement dans l'Union peut facilement être considéré comme allant de soi. D'où l'importance d'un espace de sécurité permettant à chacun de vaquer à ses occupations. Les individus doivent être protégés de la criminalité internationale et jouir d'un égal accès à la justice. C'est pourquoi l'Union européenne a entrepris de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Afin d'assurer le respect des droits fondamentaux de ses citoyens, l'Union européenne se doit d'œuvrer à une étroite collaboration en matière de justice et de police, poursuit la présidente du panel. Cela nécessite une harmonisation des différentes législations nationales.

Espace européen

La mise sur pied d'un espace européen est

encore loin d'être achevée, souligne **Anne Weyembergh** (Institut d'Etudes européennes-ULB). Des progrès restent à faire en matière d'efficacité et d'effectivité, et des déficits démocratiques et juridictionnels restent à combler. Toutefois, la Constitution européenne corrigera ces déficiences dans une large mesure.

Michèle Coninx est la représentante belge à Eurojust, organisation chargée de

renforcer la coopération judiciaire au sein de l'U.E. en vue de combattre la criminalité transfrontalière. Elle insiste sur la nécessité de lutter contre la criminalité organisée via des instances comme Eurojust qui regroupe vingt-cinq magistrats. Chaque citoyen européen peut s'adresser à eux. La réalité montre que les frontières n'arrêtent plus personne et que la liberté de mouvement est considérable dans l'espace criminel européen. Il apparaît dès



Michèle Coninx (Eurojust), Frédéric Henrard (Police fédérale) et Frederik Van Oost (Police fédérale) apportent leur expertise en ce qui concerne la difficulté de concilier liberté et lutte contre la criminalité.



lors indispensable de trouver la parade judiciaire et policière adéquate pour contrer ce phénomène. Elle rappelle que quelques mois avant les attentats du 11 septembre, Eurojust avait déjà permis d'arrêter en Espagne deux membres d'Al Qaida.

Europol

Le représentant de la Police fédérale pour la coopération policière internationale, **Frederik Van Oost**, met le doigt sur un problème concret: il existe tellement de canaux d'information que cela sème le doute parmi les services de police des Etats membres. Europol et les différents services de police des Etats membres verront vraisemblablement leur situation s'améliorer avec la Constitution européenne. En effet, Europol restera un organe de soutien et de support aux autorités compétentes nationales, mais la loi européenne dont Europol relève, pourra être modifiée plus facilement.

Frédéric Henrard, conseiller de la Police fédérale, estime que l'avancée de la Constitution européenne permettra plus un renforcement de l'organisation d'Europol qu'un développement vers une sorte de FBI européen.

Un **citoyen** s'interroge sur les cartes d'identité électroniques et leur contribution à un meilleur échange d'informations entre les Etats membres.

Criminalité organisée

Un autre **citoyen** souhaite voir mise sur pied une réelle approche européenne commune de la criminalité organisée. A cela, **Antoine Duquesne**, eurodéputé MR, répond que le



Christine Defraigne (MR) (à droite sur la photo) et Mia De Schamphelaere (CD&V) animent les débats.

Parlement européen est une maison de verre dont la transparence permet à la société civile de réagir. La lutte contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme ne se résoudra pas au niveau national. Avec la Constitution européenne, cette approche commune permettra de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée, par exemple en créant la fonction de procureur européen. ■



Anne Weyembergh (ULB) estime que la Constitution européenne est une garantie suffisante pour les Droits de l'homme.



Antoine Duquesne (MR) est lui aussi d'avis que la Constitution européenne permettra de lutter plus efficacement contre la criminalité.



L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne



« La Turquie ne doit-elle pas reconnaître le génocide arménien de 1915 avant qu'on puisse parler d'adhésion ? », se demande une dame d'origine arménienne.

Dans son introduction, le ministre **Karel De Gucht** déclare que la Belgique a clairement marqué son accord pour entamer des négociations rapidement (mi-2005) sur l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

La Turquie a conclu depuis 1963 un accord d'association avec l'UE, dans la perspective d'une adhésion. Depuis 1999, elle a été officiellement reconnue comme candidat à l'adhésion. Ne pas entamer de négociations serait, estime le ministre, revenir sur un engagement pris. Nous n'hypothéquons pas de la sorte l'avenir, car les pourparlers peuvent échouer. De plus, il dureront au moins dix ans, le temps de « digérer »

l'adhésion récente des 10 nouveaux États.

Pays musulman et État laïque

Selon le ministre, il reste de nombreux problèmes, mais la Turquie, avec Kemal Atatürk, se tourne depuis 1923 vers l'Europe. Il s'agit d'un pays musulman mais laïque dont la pratique de l'islam est compatible avec notre société occidentale. Refuser les négociations pousserait la Turquie vers un islam plus fondamentaliste.

L'adhésion sera enfin un puissant moyen de promouvoir notre modèle démocratique et social.

Une séance passionnante, voire passionnée par moments. Parmi les nombreux experts et responsables politiques venus répondre aux questions, citons M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, M. Robert Anciaux, professeur émérite à l'ULB et spécialiste de la Turquie, Mme Véronique De Keyser, députée européenne PS, M. Alessandro Missir di Lusignan, expert de la Commission européenne, et M. François Roelants du Vivier (MR), président de la commission des Relations extérieures du Sénat.

Robert Anciaux (ULB) est du même avis que le ministre De Gucht. La Turquie a opté pour un approfondissement de son système démocratique.

Selon la députée européenne **Véronique De Keyser** (PS), le projet d'adhésion bénéficie d'un large soutien au Parlement



Karel De Gucht (VLD) et **Robert Anciaux** (ULB) : La Turquie est à la fois un état musulman et laïc.



Un vote informel a fait ressortir auprès des participants une claire majorité en faveur de l'ouverture de négociations avec la Turquie pour l'adhésion à l'Union européenne.

européen. Sa commission des Affaires étrangères a voté en faveur de l'ouverture de négociations par 50 voix pour, 18 contre et 6 abstentions.

Les questions et réactions fusèrent lors du débat qui suivit. La Turquie ne doit-elle pas d'abord reconnaître le génocide arménien de 1915 avant qu'il puisse être question d'adhésion ?

Pour **Véronique De Keyser** (PS), la reconnaissance du génocide fera partie des négociations, mais n'en constitue pas un préalable. Il en va de même pour le problème de Chypre.

Le génocide arménien & la question de Chypre

Un **citoyen** réagit avec virulence : « La Turquie sera le cheval de Troie des États-Unis, c'est pourquoi ils soutiennent tant sa candidature d'adhésion. »

Le ministre **Karel De Gucht** précise que les États-Unis et l'Europe ont évidemment des intérêts communs, entre autres la stabilité dans la région. Cependant, aucun pays de l'UE, et a

fortiori d'une UE élargie, ne pourra dominer les autres. Il n'est donc pas question d'un cheval de Troie. Ce serait pour elle une erreur impardonnable de ne pas entamer les négociations avec une communauté musulmane qui se tourne vers l'Europe. En l'absence de négociations, nous risquons de voir la Turquie choisir l'autre camp.

« Il n'y a aucun non-musulman dans l'armée turque ou dans la magistrature. », objecte un participant. **Robert Anciaux** (ULB) admet que l'armée kémaliste ne souhaitait pas accueillir des non-musulmans, en ajoutant que ces derniers ne souhaitaient pas davantage y entrer. On peut parler d'un isolement, mais pas d'une discrimination délibérée. Parler de magistrats musulmans ou non musulmans n'a pas de sens, car la Turquie est un état laïque. La culture de ce pays est très proche de la nôtre. Pour ce pays comme le nôtre, la légitimité provient des élections et de rien d'autre.

Le sénateur **François Roelants du Vivier** (MR) se demande si nous voulons rester confinés à nos clochers.

L'adhésion de la Turquie offre une chance historique d'élargir nos horizons. Même si de gros efforts restent à réaliser, les progrès sont spectaculaires. En passant, n'oublions pas que les femmes turques possèdent le droit de vote depuis 1934, contre 1949 chez nous.

L'identité européenne

Le sénateur **Karim Van Overmeire** (VB) souligne l'importance d'une identité européenne, laquelle est difficilement conciliable avec l'adhésion d'un État musulman comme la Turquie.

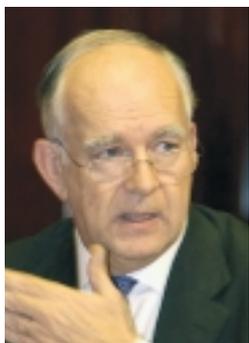
Selon le ministre **Karel De Gucht**, il s'agit d'un argument fallacieux, car quelle histoire commune a notre pays avec un État membre comme Malte ou avec des candidats à l'adhésion comme la Bulgarie ou la Roumanie ?

Le sénateur **Marc Van Peel** (CD&V) estime au contraire qu'il y a de nombreux arguments défavorables à l'adhésion de la Turquie, entre autres en ce qui concerne l'identité européenne de ce pays. Selon lui, l'extrême droite s'est appropriée cet argument, ce qui rend tout débat sérieux impossible.

A l'issue de ce débat a eu lieu un vote informel qui a fait ressortir une claire majorité en faveur de l'ouverture de négociations avec la Turquie pour l'adhésion à l'Union européenne. ■



Véronique De Keyser (PS) : « Le génocide arménien sera pris en compte lors des négociations, mais il n'est pas un préalable ».



François Roelants du Vivier (MR) : « L'adhésion de la Turquie offre une chance historique d'élargir nos horizons ».



Selon **Karim Van Overmeire** (VB), l'identité européenne est difficilement conciliable avec l'adhésion d'un état musulman.



Marc Van Peel (CD&V) est lui aussi sceptique quant à l'identité européenne de la Turquie.



Plusieurs débats sont modérés par des journalistes. Sur la photo : **Yves De Smet** du quotidien *De Morgen*. Le *Belang van Limburg*, la *Gazet van Antwerpen* et le *Metro* ont eux aussi apporté leur contribution.



Martine Dubuisson est la modératrice du journal *Le Soir*. D'autres débats ont reçu la participation des journalistes de *La Libre Belgique*, de *La Dernière Heure* et de *Metro*.



La politique d'immigration et d'asile

Quelles sont les conséquences négatives et positives de l'immigration sur le pays d'accueil ? Comment les Etats de l'Union européenne peuvent-ils réagir face à ce phénomène auquel ils ne sont pas confrontés de la même façon ? Le Traité de l'Union européenne donne aux Etats membres les instruments pour mener une politique européenne en matière d'asile et de migration.

Le président du panel, le sénateur **Ludwig Vandenhove** (sp.a-Spirit), entame le débat en constatant que « *les migrations sont un fait et ne feront que s'accroître dans le futur. Tout homme, toute femme, cherchera toujours une vie meilleure pour soi et sa famille* ».

C'est en partant de ce postulat que les intervenants – parmi lesquels les sénateurs

Berni Collas (MR) et **Marc Van Peel** (CD&V) – abordent le sujet délicat de l'immigration au sein de l'Union européenne et des demandes d'asile.

Source de richesse

D'entrée de jeu, la sénatrice **Sfia Bouarfa** (PS), vice-présidente du panel, affirme que l'immigration constitue une richesse

pour les pays européens. Certains orateurs estiment que l'Union européenne a renforcé la lutte contre l'immigration clandestine, mais hélas sans vraiment se concentrer sur les mesures favorisant l'intégration des immigrés légaux.

Selon **Laurent De Boeck**, représentant de la Belgique auprès de l'Organisation internationale pour les Migrations, une



Le débat est présidé par Ludwig Vandenhove (sp.a-Spirit) et Sfia Bouarfa (PS).



politique d'intégration et d'asile doit aller de pair avec une coopération au développement, une aide sociale, une lutte contre les discriminations, etc. Quant à la question de la réédition de l'opération de régularisation de 2000 qui a constitué une soupape de sécurité face à la longueur des procédures, les experts semblent réticents. Ils préfèrent éviter une institutionnalisation des initiatives de ce genre et procéder au cas par cas, par exemple pour des motifs humanitaires ou médicaux.

Réduction des flux migratoires

A la manière de Victor Hugo qui écrivait que « *quand on ouvre une école, on ferme une prison* », plusieurs **participants** considèrent qu'un investissement européen dans les pays en difficulté entraînerait une réduction des flux migratoires.

Etablir des quotas au sein de l'Union européenne pour autoriser une immigration sélective ne semble pas rencontrer un vif succès parmi les personnes présentes. L'Allemagne et l'Autriche s'opposent actuellement à toute règle communautaire en la matière, et de toute façon cela ne résoudrait pas l'immigration illégale.



Enfin, **Dirk Van den Bulck**, commissaire général intérimaire aux Réfugiés et aux Apatrides, considère que les camps de transit qui pourraient être établis aux frontières de l'Union européenne, ne sont une solution qu'en période de crise.

En conclusion, tous ont plaidé pour une harmonisation progressive des politiques européennes d'immigration et d'asile, en collaboration avec les pays tiers, et pour une meilleure politique d'intégration des immigrés légaux. ■



Pour Laurent De Boeck (Organisation Internationale pour les Migrations), la politique d'immigration et d'asile doit être vue dans un cadre plus large.



La Belgique en Europe

L'Europe en Belgique

L'Union européenne est très présente dans notre capitale. Quel est le coût de cette présence ? Que nous rapporte-t-elle ? L'Europe ne cesse de s'élargir. Quelle est encore la place d'un petit pays comme la Belgique dans l'Union européenne élargie ? Notre pays pourra-t-il encore y apporter une contribution à l'avenir ? Devons-nous craindre une délocalisation de nos entreprises vers des pays à bas salaires et la perte d'emplois qu'elle entraîne ?



Mia De Vits (sp.a-Spirit) : « Je suis opposée à une éventuelle scission de la voix belge au niveau européen. »

chaque pays considéré séparément n'a que peu de pouvoir. Les grands États essayent de constituer des alliances pour donner plus de force à leur point de vue. Un petit pays comme la Belgique a tout autant ou tout aussi peu à dire que les grands pays. M. Donfut est persuadé que notre point de vue est important et que nous devons continuer à prendre des initiatives au sein de l'Europe. C'est dès lors l'occasion pour les modérateurs d'introduire la première thèse.

Thèse 1 :

La Belgique n'a plus d'influence en Europe

La majorité des personnes présentes ne partage pas cette affirmation. Le professeur **Bruno Liebhaberg** (ULB

et ancien collaborateur de Jacques Delors) attire d'emblée l'attention sur le fait que chaque pays, aussi petit soit-il, dispose d'une voix et que, par exemple, les gouverneurs des banques nationales contribuent de manière égale aux décisions relatives à l'euro.

Le sénateur **Luc Van den Brande** (CD&V), président du panel, considère que notre pays a aussi un autre rôle à jouer : «*La Belgique peut jouer un rôle important en tant que 'jeteur de ponts'. La dispersion des compétences entre instances régionales et communautaires ne constitue pas un handicap pour la position de la Belgique au sein de l'Europe. L'Europe n'est pas une question de hiérarchie mais de partenariat entre les niveaux local, régional, fédéral et européen.*»

Il y a là suffisamment de matière à débattre avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes Didier Donfut (PS) et l'eurodéputée Mia De Vits (sp.a-Spirit) à propos du rôle de la Belgique dans l'Union européenne mais aussi des avantages et des inconvénients des institutions européennes à Bruxelles.

Le secrétaire d'État **Didier Donfut** souligne que dans une Europe élargie,

Quel est le coût réel des institutions européennes ?

À la question de savoir quel est le coût réel des institutions européennes, le secrétaire d'État **Donfut** répond que ce prix n'est pas aussi élevé qu'on le prétend parfois. «*L'Europe emploie environ 60.000 personnes, parmi lesquelles 20.000 fonctionnaires européens. Ensuite, il y a les ambassades, la presse, les traducteurs et un important groupe de personnes concernées directement ou indirectement par l'Europe. À titre de comparaison : la ville de Barcelone compte 15.000 travailleurs. En outre, nous ne pouvons négliger l'effet positif pour Bruxelles. Il ressort d'une étude que l'Europe représente 10% des emplois et 13% du produit régional brut de Bruxelles.*»



L'Eurodéputée **Mia De Vits** (sp.a-Spirit) ne partage pas complètement ce point de vue : *«La Belgique peut jouer un rôle sur le plan de la diplomatie. La stratégie en matière d'emploi et la proposition de défense européenne sont des initiatives belges. Il est nécessaire de coordonner les divers niveaux de pouvoir. Je suis opposée à une éventuelle scission de la voix belge.»*

Une **personne** du public estime, quant à elle, que la Belgique apporte une importante contribution morale : *«L'influence de la Belgique dépend des capacités dont nos représentants font preuve en tant qu'hommes d'État. Nous avons intérêt à une Europe unie. L'objectif initial de l'Union européenne était de garantir la paix et cet objectif a un prix qu'il faut assumer.»*

à l'égard de la délocalisation d'entreprises au sein de l'Union européenne ? Quelle est la position de l'Europe à l'égard des conditions de travail dans des pays tiers dans le cadre de la politique de concurrence ? Une Europe sociale ne nous conduira-t-elle pas à notre perte étant donné que nous n'arriverons plus à être compétitifs ? La notion 'd'économie sociale' est-elle conciliable avec le principe de concurrence sur le marché libre ? Qu'entend-on par les conditions de travail minimales ?»

L'expert **Bruno Liebhaberg** estime que si le principe de l'unanimité (*) rend tout progrès social difficile, la politique

doit nous permettre de contribuer à la mise en place d'une Europe sociale.

Le sénateur **Philippe Mahoux** (PS) enchaîne comme suit : *«Il faut considérer l'unanimité comme un moyen de défendre le système dans les pays qui ont le meilleur régime de protection sociale. Si l'on supprime l'unanimité, on risque de voir certains pays appliquer un système propre qui ne satisfait pas aux conditions minimales. Je suis d'accord pour la suppression de la règle de l'unanimité à condition qu'on prévoie une clause interdisant toute régression sur le plan social.»*

(*) Voir page suivante

Thèse 2 :
L'Europe fait preuve de carence sur le plan social

Un vote du public révèle que la plupart des personnes présentes estiment que l'Europe fait effectivement preuve de carence sur le plan social. Manifestement, le sujet tient à cœur au public.

Parmi les nombreuses questions du **public**, voici quelques exemples, pris au hasard : *«Quelle est la position de l'UE*



Un vote du public révèle que la plupart des participants estiment que l'Europe fait effectivement preuve de carence sur le plan social.